

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3292)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS24

présenté par

Mme Rixain, Mme Gayte, M. Gouffier-Cha, M. Chiche, Mme Lazaar, Mme Poueyto, M. Viry,
M. Mesnier, Mme Anthoine, Mme Le Peih, Mme Couillard, M. Laabid, M. Le Bohec et
Mme Panonacle

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les agences régionales de santé publient une liste de praticiens pratiquant l'interruption volontaire de grossesse. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu du rapport n° 3343 de la délégation aux droits des femmes, relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (n°12). Les corapporteuses y préconisent de mettre en place un répertoire des professionnels pratiquant l'IVG sur le modèle du site ivglesadresses.org, géré et mis à jour par les agences régionales de santé (ARS). Chaque ARS aurait ainsi à sa charge la mise en place d'un tel réseau sur le territoire de sa compétence.